

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à dix-neuf heures,
Présents : 55 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 6 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 16 après convocation légale en date du 27 mai 2025, sous la
Votants : 71 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Béatrice ANTONY, M. Claude BONNEFOI, M. Hervé VIGIER, M. Éric GOMESSE, Olivier REVERSAT, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Gilles BIGOT donne pouvoir à M. Alberto COSTANTINI
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Gérard COURET
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Didier AMARGER
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Sylvie PORTAL donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC
M. Jean-Paul RESCHE donne pouvoir à M. Philippe ECHALIER
MME Patricia ROCHÈS donne pouvoir à M. Serge TALAMANDIER
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIN 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIN 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : MULTIPLE RURAL DE MALBO - DEMANDE DE REPRISE DE L'OUTIL PAR LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Vu la convention de mise à disposition de locaux d'un multiple rural dénommé « auberge paysanne », comprenant un local commercial et un logement, situés dans le bourg de Malbo, intervenue le 29 juillet 2013 entre la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise et la Commune de Malbo ;

Vu la convention relative à l'aménagement de la salle d'exposition permanente appelée le « Grenier de Lili » signée le 20 février 2019 entre Saint-Flour Communauté et la Commune de Malbo ;

Rappelant les échanges intervenus entre les élus communaux et intercommunaux suite au départ des derniers gérants du multiple rural ;

Considérant que la commune de Malbo souhaite reprendre en gestion directe l'utilisation de ces locaux ;

Considérant qu'il est proposé, d'un commun accord entre la Commune et Saint-Flour Communauté, de déroger aux clauses de résiliation prévues dans les conventions, et de répartir la prise en charge des sommes dues à part égale entre la Commune et Saint-Flour Communauté ;

Considérant que le capital restant dû de l'emprunt souscrit pour les travaux d'aménagement du multiple rural s'élève à 10 515.76 € au 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant que la Commune de Malbo prendrait à sa charge un montant de 5 257.88 €, à verser à Saint-Flour Communauté, le différentiel étant supporté par Saint-Flour Communauté ;

Etant précisé que le matériel acquis par Saint-Flour Communauté restera propriété de Saint-Flour Communauté ;

Rappelant les sommes affectées par Saint-Flour Communauté au multiple rural de Malbo depuis 2017 :

- Travaux de mise aux normes (budget général entre 2017 et 2019) : 25 000 € ;
- Participation du budget général au budget annexe depuis 2020 : 14 814.95 € ;

Considérant que des ajustements comptables doivent intervenir sur l'exercice budgétaire 2025, par décision modificative pour solder cette opération ;

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS DE COMMERCE/MULTIPLES RURAUX					
Ajustements pour clôture du service Multiple rural de Malbo					
c/1641-66	Capital emprunt	+ 9 115,76 €	c/21848-66	Immobilisations	+ 1 200 €
c/2188-66	Immobilisations	- 6 313,03 €	c/70875-66	Remboursement de frais par commune	+ 5 257,88 €
c/13242-105-66	Subvention collectivité de rattachement	+ 15 784,52 €	c/74751-66	Subvention budget général	+ 12 429,37 €
c/6132-66	Locations immobilières	+ 496,89 €	c/7817-66	Reprise sur provision	+ 496,89 €

provision réception en préfecture
015-20000000-20250002-DE LIS 2025-1160-BF
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

c/66111-66	Intérêts emprunt	+ 300 €	c/28138-66	Amortissements	+ 15 493,25 €
c/6811-66	Dotations aux amortissements	+ 17 387,25 €	c/281848-66	Amortissements	+ 1 894 €
BUDGET GENERAL					
c/65736 211	Subvention aux budgets annexes	+ 12 429.37 €	c/13242	Subvention collectivité de rattachement	+ 15 784.52 €
c/023-01	Virement à la section d'investissement	- 12 429.37 €	c/021-66	Virement de la section de fonctionnement	- 12 429.37 €
c/2188 - 21	Matériel technique	+ 3 355.15 €			

Vu l'avis favorable du bureau exécutif ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

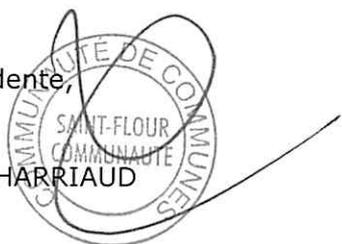
- **ACCEPTÉ, en accord avec la Commune de Malbo, la résiliation des conventions en date des 29 juillet 2013 et 20 février 2019 relatives respectivement à la mise à disposition de locaux d'un multiple rural dénommé « auberge paysanne », comprenant un local commercial et un logement, et la salle d'exposition permanente appelée le « Grenier de Lili » ; (sous réserve de validation par le conseil municipal de la Commune de Malbo) ;**
- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la Commune de Malbo un montant de 5 257.88 € correspondant au remboursement de 50 % du capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 de l'emprunt contracté par l'intercommunalité pour la réhabilitation du multiple rural ;
- **PRECISE** que le mobilier et le matériel dont la collectivité avait fait l'acquisition pour permettre l'activité du multiple rural reste propriété de Saint-Flour Communauté et pourra être mis à disposition de la commune en cas de besoin si et aussi longtemps que le bar/restaurant sera occupé ;
- **AUTORISE** Madame le Président à vendre lesdits mobiliers et matériels le cas échéant ;
- **AUTORISE** Madame le Président à procéder au remboursement par anticipation du prêt contracté pour les travaux réalisés sur le multiple rural de Malbo en 2001 à l'échéance du 1^{er} octobre 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Président à procéder à l'amortissement restant des biens sur l'exercice budgétaire 2025 ;
- **DECIDE DE REPORTER** le solde du résultat d'investissement de l'opération Multiple rural de Malbo sur le budget général pour un montant de 15 784.52 € ;
- **AUTORISE** Madame le Président à procéder aux mouvements comptables correspondants ;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document utile à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 71 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDETOUX

Accusé de réception en préfecture
015-20006660-20250602-DELIB2025-116b-BF
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025